

DIU Formation à la fonction de médecin coordonnateur d'EHPAD

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Référence formation (à rappeler dans toute correspondance) : DIA061 (Présentiel) / DIA071 (À distance)

Responsables de l'enseignement : Pr Anne-Sophie Rigaud,

Coordinateurs pédagogiques : Dr Serge Reingewirtz & Dr Matthieu Piccoli

Forme de l'enseignement : en présentiel ou à distance

Université partenaire : Sorbonne Université

Attention : choisir le DIU adapté à vos objectifs :

Inscrivez-vous au DIU de coordination gérontologique (DIB301) complété par le DIU de médecine de la personne âgée si vous souhaitez avoir la possibilité :

* D'exercer la gériatrie en milieu hospitalier, la coordination territoriale et la coordination en Ehpad.

* De valider votre formation de base devant :

* La COMMISSION D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE D'EXERCICE parce que vous êtes Lauréat(e) du concours des EVC (LISTE A, B ou C)

* La COMMISSION DE 1ERE INSTANCE DE QUALIFICATION EN GERIATRIE

* La COMMISSION NATIONALE D'EXERCICE EN GERIATRIE PAE

Inscrivez-vous au DIU de médecin coordonnateur d'Ehpad DIA061 (Présentiel) / DIA071 (À distance) si vous souhaitez avoir la possibilité :

* d'exercer comme médecin coordonnateur d'Ehpad

Pour vous inscrire, déposez votre candidature sur C@nditOnLine

OBJECTIFS

L'objectif du DIU est d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer efficacement et pleinement la fonction de médecin coordonnateur telle qu'elle est définie à travers les 13 missions suivantes :

1. Mettre en œuvre et actualiser le projet de soins
2. Émettre un avis sur les admissions
3. Coordonner des professionnels de santé et permanence des soins
4. Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents
5. Bonnes pratiques gériatriques
6. Adapter aux impératifs gériatriques les prescriptions de médicaments
7. Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation
8. Élaborer un dossier type de soins
9. Établir le rapport annuel d'activité médicale
10. Donner un avis et participer à la mise en œuvre de conventions conclues avec d'autres établissements
11. Contribuer à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

12. Prévenir, traiter, surveiller les risques éventuels de santé publique

13. Prescriptions du médecin coordonnateur

COMPÉTENCES VISÉES

Acquisitions des connaissances fondamentales

- * Politique médico-sociale et législation et contexte économique : de l'hospice à l'EHPAD
- * La personne résidant en EPHAD
- * Le médecin coordonnateur

Le "savoir faire"

- * * Organisation et fonctionnement d'un EHPAD
- * Le programme de soins individualisés par objectifs
- * Valorisation des compétences gériatriques - introduction au management

Programme

ORGANISATION

Référence formation : DIA061 (Présentiel) / DIA071 (A distance)

Volume horaire : 198 heures, dont 128 heures d'enseignement et 70 heures de stage pratique

Calendrier : du 24 janvier au 21 juin 2025

Rythme : 8 sessions de cours théoriques de 2 jours

Lieu : Paris

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Un programme définitif vous sera envoyé en début d'année universitaire

OBJECTIFS THÉORIQUES (70 heures)

I - ACQUISITIONS DES CONNAISSANCES FONDAMENTALES

A) Législation et politique médico-sociale : de l'hospice à l'EHPAD Historique

- * Évolution de la réglementation
- * Les différents types de structures
- * Les organismes de contrôle et de paiement
- * La réforme de tarification
- * EHPAD : statuts, règles de fonctionnement, règlement interne, missions

B) La personne âgée en EHPAD

- * Démographie : place de la personne âgée dans la société
- * Évolution démographique
- * Rôle de la famille
- * Domicile ou institution
- * Réseaux et filières de soins
- * Personnes âgées en institution : droits et libertés, aspects psychologiques et risques liés à l'institution

C) Économie de la santé

- * Retraite, APA, couverture sociale, CMU, mutuelles
- * Notion de maîtrise des dépenses
- * Protection des biens, héritage, contrats obsèques

D) Législation du travail – Droits et devoirs du coordonnateur

- * Textes législatifs, droit du travail
- * Statut du coordonnateur
- * Responsabilité civile et pénale
- * Relations avec les médecins libéraux
- * Clarification de la fonction coordonnateur / prescripteur
- * Contrat, convention d'exercice, rôle du conseil de l'ordre
- * Fiche de poste, de missions
- * Notions sur le fonctionnement institutionnel, organisation hiérarchique, règlement intérieur
- * Modalités de recrutement et d'exercice

II - LE « SAVOIR-FAIRE »

A) Organisation et fonctionnement d'un EHPAD

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

- * Projet d'établissement, projet de vie
- * Projet de soins
- * Démarche qualité : évaluation Angélique
- * Visite de conventionnement :
- * Dossier médical, Dossier de soins
- * Notion de procédures et protocoles
- * Gestion des situations à risque
- * Législation et réglementations; sécurité alimentaire, des locaux; hygiène
- * Les différents comités (CLIN, du médicament, hémovigilance, d'établissement, CHSCT ...)
- * Gestion de la pharmacie
- * Création et/ou contribution à un réseau de soins
- * Mise en place d'une filière de soins
- * Rapport d'activité médicale
- * Dotation en effectifs
- * Analyse d'un pratique d'un budget

B) Évaluations et Projet de Soins

- * Évaluation, grilles d'autonomie : utilisation de la grille AGGIR
- * Évaluation de la charge en soins techniques : Modèle PAHOS
- * Évaluation des soins
- * Élaboration du projet de soins individualisé

III - LE « SAVOIR-ÊTRE »

- * Valorisation des compétences gériatriques – Introduction au management
- * Les pièges à éviter
- * Bases du management d'une équipe
- * Savoir motiver une équipe
- * Dynamique de groupe, groupe de parole
- * Relations avec les familles et avec les résidents
- * Formation des soignants
- * Gestion des crises et des conflits
- * Analyse et synthèse

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Ressources matérielles :

Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

- * d'échanger des fichiers, des données
- * de partager des ressources, des informations
- * de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le stagiaire émerge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

STAGE

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 70 heures

Admission

Médecins inscrits (ou en cours d'inscription) à l'ordre des médecins ou ayant validé une procédure d'autorisation d'exercice (PAE)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans rubrique "Admission")

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Des fiches pratiques sont à votre disposition sur la page
<http://www.reussir-en-universite.fr/index.html>.

Droits de scolarité :

FRAIS DE FORMATION* selon votre profil

- * Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **1820 €**
- * Pour toute personne finançant seule sa formation : **1820 €**
- * Tarif préférentiel UNIQUEMENT si vous êtes
 - * Diplômé de moins de 2 ans d'un DN/DE (hors DU-DIU) OU justifiant pour l'année en cours d'un statut d'AHU OU de CCA OU de FFI hospitalier : **1180 €** (justificatif à déposer dans CandiOnLine)

+

FRAIS DE DOSSIER* : 300 € (à noter : si vous êtes inscrit(e) en Formation Initiale à Université Paris Cité pour l'année universitaire en cours, vous n'avez pas de frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CandiOnLine).

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

Date de début de candidature : 1 sept. 2024

Date de fin de candidature : 30 nov. 2024

Date de début de la formation : 24 janv. 2025

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Contacts

Responsable(s) pédagogique(s)

Anne-sophie Rigaud

Coordinateur pédagogique

Serge Reingewirtz

Coordinateur pédagogique

Matthieu Piccoli

Secrétariat pédagogique

brc-secretariat-rigaud@aphp.fr

Gestionnaire de formation continue

Marilyn Dacquay

marilyn.dacquay@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR de Médecine

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation